



Dans l'actif ou le passif ?

Par **jcd31**, le **13/12/2011** à **14:25**

Bonjour,

Le divorce à déjà été prononcé, nous en sommes à la partie financière.

Un notaire (saisi par les nous deux)nous a transmis un état global de l'actif et du passif.

Dans le passif il à mis (outre l'immobilier) l'indemnité d'occupation mais il à rajouter les liquidités des deux ex époux. - - Est-ce normal alors, que l'indemnité d'occupation soit inscrit dans le passif des deux époux ?

- Ou alors, comme il n'a pas inscrit si c'était le passif des deux, peut-etre n'est-ce que celui du mari, dans ce cas la liquidité de l'épouse doit-elle y figurer ?

Merci d'avance de votre aide car je commence à nager un peu dans tout ces documents.

Cordialement